

Les différents systèmes de vote



SOMMAIRE

1.	Histoire :	3
	Scrutin Proportionnel :	
	Le Scrutin Majoritaire :	
4.	Principe du Système Mixte :	
	a) Système mixte compensatoire :	6
	b) Système mixte parallèle :	6



1. Histoire:

Les premiers systèmes pour le mettre en place ont d'abord été proposés par des mathématiciens et portent souvent le nom de leurs auteurs. Après le canton du Tessin en 1892, la Belgique fut le premier pays à adopter le scrutin proportionnel pour ses députés en 1899 (méthode D'Hondt élaborée par Victor D'Hondt). (source : Wikipedia).

2. <u>Scrutin Proportionnel</u>:

Le scrutin proportionnel fonctionne de la manière suivante, on a le nombre de sièges à distribuer, puis on commence par avoir le quotient (ou encore appelé le quotient électoral), on commence par faire la somme de toutes les voix récoltées, puis on divise ce quotient par le nombre de sièges à pourvoir. Ainsi, si on a 7 sièges à pourvoir et 560 suffrages exprimés alors le quotient électoral est de 80, car 560/7 = 80 suffrages pour obtenir un siège.

Par la suite, il restera des sièges à attribuer à chaque partie, ainsi on utilise deux méthodes cel, de Sainte-Laguë (la plus forte moyenne) ou encore la méthode de Hare (ou du plus grand diviseur) :

- La **méthode de Sainte-Laguë** est la méthode la plus utilisée, qui consiste à diviser le nombre de voix de chaque partie par des nombres croissants impaires (1, 3, 5, 7...). Alors le parti qui a le plus grand quotient se verra attribuer 1 siège, et cette opération se répète jusqu'à ce que tous les sièges soient attribués en divisant le nombre de voix par les nombres impaires suivant l'ordre croissant à chaque tour .
- Nous avons aussi la méthode de Hare, qui elle est plus facile à comprendre et calculer. Ainsi, après avoir calculé le quotient électoral, on divise le nombre de voix de chaque partie par ce quotient, et de cette manière on attribue au plus grand quotient un siège. Et de cette manière, tous les sièges restants sont distribués de manière équitable



Proposons un exemple concret pour mieux comprendre. L'Allemagne est un des pays qui utilise largement le scrutin proportionnel. Ainsi, on commence par définir le nombre de sièges à pourvoir, nous proposons 28 sièges. Une liste de candidats se présente, c'est-à-dire des partis politiques, ici nous avons 4 listes qui se présentent, ainsi le premier parti a 60 voix, le deuxième partie 120, le troisième parti à 200 voix et le quatrième 100 voix. Au total, 480 voix se sont exprimées. Ainsi, pour avoir un siège, il faut 480/28 = 17.14 voix pour avoir un siège. De cette manière les résultats sont les suivants :

. Partie 1 : 3.36 sièges

. Partie 2 : 6.72 sièges

. Partie 3: 11.20 sièges

. Partie 4 : 5.60 sièges

Ensuite, on applique la méthode choisie, soit celle de **Hare** soit la méthode de **Sainte-Laguë**, ici nous appliquant la méthode de la plus forte moyenne, ce qui donne les résultats suivants .

L'avantage d'utiliser un scrutin proportionnel permet de donner une répartition équitable.

Source:

lien de la vidéo : https://www.youtube.com/watch?v=Z_c7YrBYmis explication:

https://www.vie-publique.fr/fiches/23948-quels-sont-les-differents-modes-de-scrutin projet de lois: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/l16b0211_proposition-loi.pdf



3. Le Scrutin Majoritaire :

Le système de scrutin majoritaire est un système souvent utilisé dans les régimes parlementaires de type britannique. Il s'oppose à un système électoral proportionnel. Le scrutin majoritaire fonctionne en 1 ou 2 tours, ça dépend des résultats du premier tour. Pour chaque tour de scrutin, les règles électorales prévoient les conditions pour être élu à la majorité absolue, avoir la majorité qualifiée, ou avoir une majorité relative.

Pour avoir la majorité absolue, il faut avoir la moitié des votes plus un. Par exemple, si un candidat à 78% des voix est élu grâce à la majorité absolue. Mais si, par exemple, le candidat avec le plus de voix a 46%, il n'y a pas de majorité absolue.

La majorité qualifiée apparaît dans les cas où il n'y a pas de majorité absolue au premier tour. On l'appelle également la règle de la "double majorité". Pour l'obtenir, il faut pouvoir remplir deux critères prédéfinis auparavant. Par exemple, dans l'Union Européenne, la majorité qualifiée est définie comme 55 % des suffrages des membres du Conseil de l'Union européenne représentant au moins 15 États et au moins 65 % de la population de l'Union européenne.

La majorité relative, résulte du plus grand nombre de voix ou de sièges obtenus pour un concurrent par rapport aux autres. Par exemple, si le candidat A a 8 voix, le candidat B a 7 voix, et le candidat C à 5 voix. Dans ce cas là, il n'y a pas de majorité absolue (11 voix), c'est donc le candidat A qui remporte grâce à la majorité relative, car c'est lui qui a le plus de voix.

Un exemple de scrutin majoritaire sont les élections présidentielle française. Le scrutin est un scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Pour être élu au premier tour, il faut réunir la majorité absolue des suffrages exprimés. Si personne n'a la majorité absolue, les deux candidats ayant le plus de voix sont sélectionnés pour participer à un second tour. Au second tour, le candidat élu est celui ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés.

Source: https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMDictionnaire/1520 https://fr.wikipedia.org/wiki/Scrutin_majoritaire#:~:text=Le%20scrutin%20majoritaire%20es t %20un,la%20repr%C3%A9sentation%20des%20candidats%20minoritaires. https://aceproject.org/main/francais/es/esd01a.htm



4. Principe du Système Mixte :

Le principe du système mixte se base sur le fait d'allier deux systèmes de vote distincts, le scrutin majoritaire et le scrutin proportionnel ; il permet donc d'allier les avantages des deux systèmes et en minimisant leurs inconvénients. Ce système électoral donne à l'électeur le droit à deux votes, le premier vote, l'électeur vote pour un candidat spécifique dans sa circonscription, et pour le deuxième vote l'électeur vote pour une liste de parti au niveau national ou bien régional. Par la suite, les sièges au Parlement sont répartis selon ces deux votes, avec une partie des sièges attribuée d'après le scrutin majoritaire (un siège par circonscription) et d'une autre part selon le scrutin proportionnel (ou le nombre de sièges est proportionnel aux votes pour chaque parti). .TYPES DE SYSTÈME MIXTE :

a) Système mixte compensatoire :

Dans chaque circonscription, un candidat est élu selon un scrutin majoritaire, par la suite le nombre de sièges supplémentaires est distribué proportionnellement pour compenser (comme en Allemagne). Ce système permet d'assurer une représentation proportionnelle tout en permettant aux électeurs de choisir directement leurs représentants locaux et réduit le risque de surreprésentation des grands partis qui peut découler du scrutin majoritaire. Ce système est plus complexe à comprendre et peut mener à des "sur-représentations" si un parti gagne trop de circonscriptions, nécessitant plus de sièges proportionnels pour compenser (cas des "sièges supplémentaires" en Allemagne). Il y a plusieurs pays qui utilisent le système mixte compensatoire comme l'Allemagne, l'Ecosse, Nouvelle-Zélande.

b) Système mixte parallèle :

Chaque électeur vote pour un candidat dans une circonscription et pour une liste de parti, puis les sièges de circonscription sont attribués via le scrutin majoritaire, et les sièges restants sont attribués proportionnellement, sans lien avec les résultats du scrutin majoritaire. Dans ce système, les sièges obtenus via le scrutin majoritaire et les sièges obtenus via le scrutin proportionnel sont **comptabilisés séparément**. Il n'y a pas d'ajustement entre les deux pour assurer la proportionnalité. Il est beaucoup plus simple à organiser que le système mixte



compensatoire et il offre une représentation locale tout en permettant une certaine proportionnalité il a quand même quelques inconvénients il est moins équilibré en termes de représentation : les grands partis peuvent être surreprésentés, car les résultats des deux scrutins ne sont pas compensés. Il y a plusieurs pays qui utilisent le système mixte parallèle comme le Japon, la Russie, la Corée du Sud.

Pour conclure, ce système tente de combiner les avantages des systèmes majoritaires, mais aussi du système proportionnel tout en essayant de réduire les inconvénients, il reste tout de même complexe à comprendre, et il peut varier en favorisant ou en pénalisant certains partis.

Source: https://fr.wikipedia.org/wiki/Syst%C3%A8me mixte

https://aceproject.org/main/francais/ve/vec04d04.htm

 $\underline{https://www.vie-publique.fr/fiches/23948-quels-sont-les-differents-modes-de-scrutin}$

https://www.universalis.fr/encyclopedie/elections-modes-de-scrutin/3-les-scrutins-mixtes/

 $\frac{https://www.ourcommons.ca/content/Committee/421/ERRE/Brief/BR8531004/br-external/ChambersBrad(final)9468576-f.pdf}{}$